

## Femmes à l'Époque Moderne (XVI-XVIIIe)

Daniel Gilbert et le groupe « La Durance »

Le 1<sup>er</sup> mars 2001

Professeur au Lycée d'Altitude

BRIANÇON

gilbertdaniel@orange.fr

(Atelier pédagogique des Premières Rencontres de la Durance - 2001)

### I - Le pourquoi de la démarche

Le débat est lancé autour de la question « Comment aborder le problème de la sous-représentation des femmes dans l'enseignement de l'Histoire? »

#### Etude des programmes et des manuels

Après lecture des programmes de la classe de 5<sup>o</sup> et de 2<sup>o</sup> et des documents accompagnements, le constat est fait de l'absence de toute problématique concernant la place ou le rôle de la femme dans la période considérée. Les manuels ne fournissent guère de documentation et d'iconographie propre à changer notre regard et celui des élèves, si l'on excepte les reproductions d'œuvres picturales de la Renaissance qui elles-mêmes prêtent à discussion quant à l'image de la femme ainsi véhiculée.

Il est nécessaire de dépasser notre enseignement traditionnel de l'histoire, dans lequel la femme apparaît très peu. Un consensus se dégage de la discussion sur l'évidence que tous les enseignants sont conscients d'occulter le rôle de la femme... Mais comment modifier cet état de fait, et légitimer les femmes dans l'histoire enseignée ?

· Un discours déculpabilisateur avance trois problèmes qu'auraient à surmonter les enseignants.

- En premier lieu, le problème des horaires «*qui ne permettraient pas de tout traiter*». Ce simple énoncé met en évidence le risque de dérive vers le «*dossier Femmes*» en lieu et place du nouveau regard à porter sur notre enseignement.

- En second lieu, l'absence de support documentaire dans les manuels livre les enseignants à eux-mêmes face à un sujet qu'ils ne savent comment aborder. Enfin, la tentation est grande de renvoyer le «*discours sur la femme*» à l'éducation civique, «*aux horaires plus libres*», «*dégagée des impératifs des programmes*»...

### 2- Le comment de la démarche Les thèmes d'entrée...

Mise en évidence des axes les plus facilement utilisables pour rendre un passé aux femmes. Trois thèmes majeurs sont ainsi retenus :

- Le travail : étudier tous les aspects du travail de la femme, en sexuait les activités de manière à sortir du cadre convenu, de l'aspect essentiellement démographique, reproducteur et d'élevage...

- Les religions : la place de la femme dans les religions au XVI<sup>o</sup> siècle, l'étude des ordres religieux semblent fournir des entrées riches. Par ailleurs, la réflexion religieuse qui a lieu au XVI<sup>o</sup> siècle sur la place de la femme dans la société permet de poser la question du pouvoir féminin.

· L'instruction, le savoir: savantes, enseignantes et enseignées...

#### Les sources documentaires

· Le problème des sources, essentiellement masculines, est posé. Le XVI<sup>o</sup> siècle, période de crispation religieuse, amène une réévaluation de la place de la femme dans la société (cf. Luther, Calvin...). Par la suite, les références féminines s'effacent. Il semble s'agir en fait d'une démarche

délibérée : c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la femme disparaît des références littéraires, comme tendent à le prouver, a contrario, les citations multiples dans les documents et encyclopédies du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### L'approche pédagogique

À l'encontre du «discours déculpabilisateur» et du renvoi sur les «dossiers Femmes», quelques collègues développent l'idée que l'on peut traiter les mêmes thèmes que ceux que nous abordons habituellement, mais avec un regard différent, prenant en compte l'élément féminin, au besoin en faisant abstraction du manuel, obligeant à un travail de fond personnel qui effraie certains. D'où la volonté de travailler en interdisciplinarité, notamment avec les professeurs de lettres et d'arts plastiques, ce qui induit un renouvellement des approches et des sources, par exemple dans le cadre des «travaux croisés».

· Le site de La Durance est sollicité, tant pour les documents qu'il fournit, utiles pour lancer la réflexion et le travail, que pour défricher le terrain : les enseignants attendent des pistes.

### **Un exemple d'«infiltration» de la femme dans l'histoire enseignée : la question du pouvoir féminin chez Luther et Calvin**

Il ne s'agit pas de faire un «dossier femmes» mais de mettre en lumière un débat important du XVI<sup>e</sup> siècle qui n'est quasiment jamais abordé. Cette mise au point est très largement inspirée des travaux d'une historienne allemande, Claudia Opitz<sup>1</sup>. L'importance politique de la place des femmes dans la société n'est pas une découverte contemporaine. La reconnaissance aux femmes d'une capacité de liberté individuelle ou collective apparaît dès le XVI<sup>e</sup> siècle sous forme d'une controverse : «la querelle des femmes».

Le XVI<sup>e</sup> siècle passe en règle générale pour une époque de bouleversement et de renouveau, notamment dans le domaine intellectuel. Ce bouleversement général a-t-il entraîné une transformation dans les relations entre les sexes ? À cette époque, au moins à propos du mariage et de l'amour, se propagent des conceptions et des valeurs nouvelles, en divergence avec les traditions médiévales, et qui changent aussi l'image de la femme. Les facultés et les possibilités qu'avaient les femmes d'exercer le pouvoir politique furent l'un des enjeux majeurs d'un débat de longue durée : « la querelle des femmes ».

Ce débat fut déclenché dès le XV<sup>e</sup> siècle par Christine de Pisan, femme de lettres (citée dans un seul manuel de 2<sup>nde</sup>). Elle intervint dans le discours que les hommes érudits tenaient depuis des siècles sur les femmes, le mariage et la divine Providence, contestant les passages qui diffamaient les femmes dans les œuvres littéraires de l'Antiquité et du Moyen-Âge telles celles d'Ovide ou de Jean de Meung (vers 1240 - avant 1305), auteur du *Roman de la Rose*. Dans le livre de *La Cité des dames* (1405), elle prolongea cette critique pour en faire une défense du sexe féminin. Elle avança l'argument que les femmes étaient tout aussi douées de raison que les hommes, qu'elles étaient capables d'accomplir prouesses et bienfaits, et qu'il existait un grand nombre de «femmes célèbres» dont on avait vanté, depuis des siècles déjà, les facultés et les vertus. En rédigeant ce texte, Christine de Pisan n'avait certainement pas l'intention de transformer la situation sociale des femmes de son époque, ou d'obtenir un droit de parole politique pour elles. Ce sont surtout des auteurs de cour qui, au fil des décennies suivantes, reprirent les arguments de Christine de Pisan ; ces auteurs voyaient dans l'énumération des vertus et des vices des femmes célèbres une possibilité de procéder à une éducation humaniste des femmes et des princesses.

De manière plus radicale, l'humaniste Henri Corneille de Nettesheim (1486-1535), se référant à l'histoire de la Création, notamment celle d'Eve, entreprit de prouver que les femmes étaient ou pouvaient être capables de réaliser des prouesses, aussi vertueuses et significatives que celles des hommes.

De Nettesheim s'opposait ainsi à un discours qui commençait à se répandre et qui, inspiré du *Marteau des Sorcières* des deux inquisiteurs dominicains Henry Institoris et Jacques Sprenger, voyait dans la femme l'hérésie à combattre et la responsable des désordres du monde. La

diffusion du droit romain paraît, elle aussi, avoir fortement contribué à la dégradation de la situation juridique des femmes par rapport aux anciens «droits coutumiers» : l'incapacité de la femme mariée est ainsi reprise dans la majorité des coutumes réformées...

### Luther et Calvin

Chez les réformateurs eut lieu une certaine réévaluation du mariage et de la vie sexuelle, qui transforma la conception de la féminité idéale: à la nonne vierge et célibataire, on opposait

désormais l'idéal de la «mère de famille» et de l'épouse vertueuse qui dirigeait pour l'honneur de Dieu un foyer, mettait des enfants au monde et les éduquait. Ce phénomène peut être interprété comme une «domestication» de la femme sous le protestantisme ou au contraire comme l'idéalisation du rôle de femme comme épouse et mère, recouvrant une certaine revalorisation publique. Dans la théorie luthérienne et réformatrice, on attribue à la maison une importance non seulement religieuse, mais aussi politique : les obligations domestiques sont assimilées à des fonctions quasiment publiques ; le «père de famille» et la «mère de famille» constituent une «autorité» et exercent un «gouvernement», une souveraineté sur tous les autres habitants et membres de la maison. (*Avant-propos à l'économie chrétienne de Justus Menius*, Luther, 1529)

Dans le *Gouvernement domestique*, on attribue à l'épouse un véritable «droit de corégence». L'épouse demeure certes, d'une manière générale, subordonnée à l'époux, et ne peut qu'exceptionnellement mener le «gouvernement domestique» en son nom. Néanmoins, par analogie entre le foyer et l'État, elle partage le «pouvoir gouvernemental» sur les enfants et la domesticité.

Dans les foyers de pasteurs protestants, ce type de «co-régence» féminine semble avoir été fort répandu, et l'on peut supposer que l'épouse du pasteur, avec le rôle moteur qu'elle exerçait dans la vie économique, mais aussi sociale et intellectuelle des communautés, devint un modèle, aussi bien dans la vie quotidienne que dans la vie publique. Selon les conceptions de Luther, les femmes, elles aussi – mariées ou célibataires – étaient appelées à participer au sacerdoce commun des croyants.

Luther a cependant dans de nombreux passages de ses textes tempéré cette idée émancipatrice issue d'une logique théologique, mais qui paraissait littéralement subversive. Dans son texte écrit en 1521, *De l'abus de la messe*, il limite l'accès des femmes au sacerdoce, en les considérant comme dotées de moindres facultés intellectuelles – et en invoquant saint Paul. Pour le reste, chez Luther la subordination de la femme au pouvoir de l'époux demeure sans réserve.

Calvin mena sur la participation des femmes à la vie religieuse une réflexion bien plus systématique que celle de Luther. Il découvrit ainsi que, dans le premier christianisme, des femmes, en règle générale des veuves âgées, avaient participé, comme diaconesses, à la vie des communautés, sans même parler des fonctions prophétiques et apostoliques que des femmes bibliques comme Sarah, Rachel ou Marie-Madeleine avaient exercées. Mais, pas davantage que Luther, Calvin ne tira de ces découvertes aucune revendication de participation égale ou plus étendue des femmes à la vie religieuse publique ; quant au pouvoir laïque, il considérait aussi que malgré les activités étonnantes et méritoires exercées par quelques personnages féminins de *l'Ancien Testament* comme Ruth ou Judith, il n'y avait pas de raison de légitimer un pouvoir féminin dans ce monde.

### Les débats autour de la « gynécocratie » en Angleterre

Au delà de l'aspect théorique dont on se sert dans le cadre de la «querelle des femmes» pour pratiquer une revalorisation éthique et morale du sexe féminin, le problème se posa, de manière tout à fait concrète en Angleterre, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, quand Edouard VI mourut prématurément en 1553 : tous les prétendants au trône étaient alors de sexe féminin, Marie et Elisabeth Tudor ayant été reconnues légalement depuis 1544 comme héritières po

tentielles du trône. A la même époque, le trône d'Écosse était lui aussi occupé par des femmes, la régente Marie de Guise et sa fille la future reine Marie Stuart, ce qui ne faisait qu'accroître les discussions parmi les Anglais de l'époque, tant dans le camp protestant qu'au sein du camp catholique, avec des arguments identiques : la femme avait été subordonnée à l'homme par Dieu, et ne devait donc exercer aucune autorité sur un homme quel qu'il soit. A l'inverse, les tenants du pouvoir des femmes soutenaient qu'une femme pouvait parfaitement régner sur des hommes, pour autant qu'elle était en mesure d'avoir un comportement masculin. Même Calvin, dans une lettre adressée à Sir William Cecil, secrétaire de la reine d'Angleterre (lettre de mars 1559), dut s'expliquer diplomatiquement sur la question délicate du gouvernement par les femmes.

Il faut attendre 1560, l'action politique habile d'Élisabeth <sup>1<sup>ère</sup></sup> et la manière dont elle se mettait elle-même en scène pour que se dissipe la tempête d'indignation. Désormais, les défenseurs du pouvoir féminin dominèrent à tel point qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle encore, le théoricien politique Thomas Hobbes se prononçait sur le «règne naturel des mères sur les enfants», considérant la souveraineté féminine tout à fait acceptable.

Il ressort néanmoins que, malgré les nombreux exemples de femmes ayant gouverné, lutté et mené la guerre avec succès dans la mythologie et dans l'histoire, on ne voulait en aucun cas

utiliser la position prééminente de la reine qui, dans sa fonction, ne devait pas même obéissance à son époux, pour en faire un précédent sur la voie d'une transformation générale de la hiérarchie entre hommes et femmes. Dans cette mesure, même les partisans les plus ardents de la gynécocratie ne réclamèrent jamais que l'on permette aux femmes, en général, l'accès aux charges publiques, ou que l'on corrige dans ce sens les lois conjugales en vigueur.